

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 998

présenté par

M. Potier

à l'amendement n° 735 de M. Garot

ARTICLE 11 SEPTIES A

Après le mot :

« contenant »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 9 :

« des substances actives dont l'utilisation n'est pas autorisée sur le territoire de l'Union européenne. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même